

Ce Comité Technique Local (CTL) était le premier à se tenir sans masquage obligatoire depuis celui de septembre 2020. Et pour son premier CTL découvert, la Directrice nous a offert son vrai visage...dans tous les sens du terme.

Point n° 1 : Approbation des PV des CTL du 9 décembre 2021 et 14 octobre 2021

Avec une belle unanimité, les 4 organisations syndicales présentes ont approuvé les procès-verbaux de ces deux CTL.

Point n° 2 : Réduction des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Vivonne

Actuellement ouverte tous les matins à partir de 8h00, la trésorerie de Vivonne accueille physiquement le public sur une amplitude de 20 heures, avec des débuts de journée alignés sur les horaires de travail des agents. Cette typologie de début de journée, qui fut autrefois la norme dans les postes comptables, lorsque nous étions un grand Service Public, est aujourd'hui perçue comme un anachronisme par une Direction Générale (et locale) qui considère que les buralistes rendent un bien meilleur service que les agents des Finances en étant ouverts plus longtemps, avec plus de structures.

La proposition consiste à ouvrir tous les matins de 9h à 12h¹, soit une diminution des horaires d'ouverture de 19h30 hebdomadaires à 15h00. La Direction a toutefois largement souligné que cette demande de réduction d'horaires d'ouverture au public émanait des agents eux-mêmes. Elle a pris la forme d'un courriel du chef de poste à la Direction, courriel qui ne nous a pas été communiqué pour ce CTL. En outre, l'accord des agents n'a pas été recueilli par écrit. Une fois de plus, la Direction qui demande aux agents de formaliser tout ce qu'ils font dans la journée s'assoit sur cette exigence de formalisation...mais s'il n'y avait que ça...

À la question de FORCE OUVRIERE : "Quels sont les bénéfices attendus en termes d'organisation ?", la Direction a indiqué ne pas en avoir la moindre idée. Du moment qu'on réduit les horaires, elle est d'accord !

Lors du vote, nous avons opté pour l'ABSTENTION (Solidaires et la CGC/CFTC ont fait de même ; la CGT a voté contre). Nous avons considéré que les agents, lorsqu'ils demandent à réduire les horaires d'ouverture de leur poste comptable, ne le font pas de gaieté de cœur, mais y sont contraints par l'administration elle-même qui martyrise ses propres services. Nous sommes, par principe, opposés à toute réduction des horaires d'ouverture au public, mais il nous semblait difficile de prendre position contre la demande des agents.

Point n° 3 : Modification des horaires d'ouverture au public de l'antenne de Loudun

Contrairement au point précédent, cette proposition de modification des horaires d'ouverture au public ne trouve pas son origine dans une demande des agents du site, mais s'inscrit dans le cadre national de réduction de l'accueil physique des usagers. Il s'agit de passer à une ouverture au public de 9h à 12h du lundi au jeudi².

Cette demande est formulée à la suite d'un groupe de travail qui a réuni les chefs de service du SIP, du SGC, la responsable du site de Loudun et quelques grands chefs de la Direction. Un compte-rendu de ce groupe de travail a été rédigé, mais, bien entendu, ne nous a pas été fourni pour ce CTL. Par conséquent, pour nous, il n'existe pas.

Comme pour les projets précédents de cette nature, le groupe de travail s'est réuni dans un cadre totalement contraint et ne pouvait pas conclure à un maintien des horaires actuels. Il n'avait comme seul objectif que de définir les modalités d'accueil et de fonctionnement de la structure (siège + antenne) avec les nouveaux horaires.

Il était tentant de voter Contre, mais nous avons choisi, là encore, l'ABSTENTION (Solidaires et la CGC/CFTC ont fait de même ; la CGT a voté contre), pour les motifs suivants :

- 1) Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire ne change pas. Le site accueillera le public 12h par semaine, étalées sur 4 matinées au lieu de deux journées. En revanche, les usagers n'auront plus la possibilité de venir l'après-midi.
- 2) Le projet vise à aligner les horaires d'accueil de l'antenne avec ceux du siège et de permettre une clôture de la journée comptable au même moment dans les deux sites. La clôture comptable décalée, actuellement en vigueur sur les deux journées au cours desquelles l'antenne accueille le public, a été identifiée par le groupe de travail (les chefs de service) comme une source de conflits entre les équipes. Cet argument "Métier" a pesé dans notre vote.

Nous avons toutefois regretté qu'une fois de plus, les agents et les adjoints cadres A, qui travaillent au quotidien sur tous ces sujets, ne soient pas associés plus étroitement au groupe de travail.

¹ Actuellement : 8h à 12h du lundi au jeudi ; 8h à 11h30 le vendredi ; 19h30 hebdomadaires.

² Actuellement : 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h15 le mardi et le jeudi ; 12h hebdomadaires.

D'autant que ce groupe de travail a aussi planché sur le sujet de l'accueil commun par l'antenne de Loudun et sur la tenue de la caisse. Il paraît même que le groupe de travail, dans son compte-rendu fantôme, a acté certaines décisions relatives aux périodes de pics de charge pendant lesquelles l'équipe du SGC tiendrait la caisse en suppléance de l'équipe du SIP.

Point n° 4 : Actualité sur le déploiement de la TOIP

Laurent GIRY, AFIPA en charge de la division gestion des moyens, a eu bien du mérite de nous présenter de façon synthétique un sujet extrêmement technologique qui peut vite s'avérer totalement rébarbatif.

Pour faire (très) simple, la TOIP, acronyme d'une horrible expression anglaise (Telephony Over Internet Protocol), est un nouveau système de réseau dans lequel la voix numérisée est transportée en même temps que les données informatiques via internet. Matériellement, chaque téléphone sera branché sur un commutateur et chaque ordinateur sera branché au téléphone. L'accès au réseau et l'alimentation électrique s'effectueront par les mêmes branchements.

Dans la vie quotidienne des services, ce nouveau système permettra de doter chaque agent d'un téléphone relié au réseau et offrira une grande souplesse dans la gestion des lignes téléphoniques. Pour l'administration, ce système entièrement numérisé permettra un haut niveau d'expertise et donc de surveillance sur les appels entrants et sortants.

Les premiers essais de transfert des lignes des boucles vers les téléphones portables des télétravailleurs notamment sont infructueux pour le moment. Si le sujet vous intéresse sur un aspect technique, nous pourrions vous communiquer la fiche assez complète qui nous a été remise pour le CTL. Toutefois, beaucoup de questions pratiques sont restées sans réponse. A suivre ...

Point n° 5 : Actualité sur le plan "zéro espèce" à la DDFIP 86³

L'entreprise de démolition de nos métiers se poursuit avec un enthousiasme Directionnel qui frise l'insolence. La Direction s'avoue d'ailleurs très déçue que l'engouement autour des buralistes soit nettement plus faible dans la Vienne qu'ailleurs. Sortez les mouchoirs.

Il est vrai que la Vienne se heurte à un problème spécifique : les bons de secours distribués par le Conseil Départemental aux populations fragiles de la Vienne sont payables en espèces à nos guichets, ce qui retarde la fermeture de nos guichets. À ce jour, aucune date, ni même aucune période, n'est avancée par la Direction pour la mise en œuvre d'un dispositif qui permettrait d'orienter ces usagers ailleurs qu'à nos guichets, des fois qu'ils s'imagineraient qu'on est encore un service public.

Pour réagir face à ces résultats qu'elle juge faiblarde, la Direction a insisté auprès des comptables pour qu'ils fassent preuve de plus de volontarisme et d'empressement à scier la branche sur laquelle ils sont assis. Les comptables et leurs équipes, mais aussi la Division SPL et les CDL, sont donc priés d'aller faire de la retape auprès des collectivités pour vanter les mérites de cette merveilleuse avancée du service public que constitue la fermeture des caisses publiques.

Parallèlement, depuis le début du mois de mars, les agents de caisse sont priés d'indiquer la porte de sortie et l'adresse du buraliste le plus proche à chaque usager ayant l'outrecuidance de se présenter à un guichet des Finances pour y effectuer un paiement en numéraire, surtout si l'avis de paiement comporte un "datamatrix" (une sorte de code-barre utilisé par les gaulois). *"Excusez-nous monsieur, ici on prend bien des sous, mais pas les vôtres...Allez, circulez !"*. C'est sûrement ça qu'à Bercy ils appellent le "Service public +".

Point n° 6 : Actualité sur la création du futur SGC Poitiers extérieurs à Neuville-de-Poitou

Le 4ème et dernier SGC de la Vienne devrait être créé au 01/01/23. Il entraînera la fermeture des trésoreries de Neuville-de-Poitou, Vouillé et Vivonne, ainsi que de la Paierie Départementale. Le syndicat Eaux de Vienne, actuellement géré par le SGC de Poitiers, sera rattaché comptablement à ce nouveau SGC.

Initialement, ce poste comptable devait emménager au 01/01/23 dans des locaux situés à Neuville-de-Poitou. Mais le projet est parti totalement en vrille. L'installation dans un nouveau bâtiment, commun au SGC et aux services de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, ne sera pas possible avant fin 2025 au plus tôt. En attendant, pendant au moins 3 ans, une solution provisoire doit être trouvée, selon deux scénarios possibles :

1) une installation provisoire de tout l'effectif du SGC dans des locaux situés à Neuville : un premier bâtiment a été proposé mais l'administration le trouve trop cher ; un second bâtiment est ciblé, mais de gros travaux sont à effectuer pour y installer des bureaux et le loyer risque d'être trop élevé.

2) une installation sur deux sites, l'un dans les locaux de l'actuelle trésorerie de Neuville, qui accueilleraient également l'effectif de la trésorerie de Vouillé ; l'autre dans les locaux de la rue Saint Louis à Poitiers, qui accueilleraient l'effectif

³ En vrai, le plan s'appelle "zéro cash". Mais ce sont les anglais, les petits loubards et quelques haut-fonctionnaires des Finances au snobisme dégoulinant qui parlent de cash. Nous autres, agents des Finances, on appelle ça comptablement "numéraire" et verbalement "espèces".

de la Paierie Départementale, de la trésorerie de Vivonne et les agents du SGC de Poitiers en charge du syndicat Eaux de Vienne.

La Direction s'oriente vers ce second scénario, celui d'un siège et d'une antenne. Les agents concernés vont être rencontrés par la Direction d'abord collectivement puis individuellement.

Un cadre supérieur du grade d'AFIPA (FO DGFIP : Qui ça, on peut savoir ? *"Non, on ne vous le dira pas aujourd'hui !"*) va recevoir une lettre de mission pour travailler, en adjonction de service, sur la préfiguration de ce futur SGC provisoire. Le futur comptable ne sera lui connu qu'à l'automne 2022. Ce sera un AFIPA et nul doute que "l'AFIPA préfigurateur" verra sa candidature examinée avec la plus grande bienveillance par le CODIR du 5ème étage de la rue Riffault. Il faut dire qu'il aura un sérieux temps d'avance sur les autres candidats.

Point n° 7 : Actualités Ressources Humaines

Bruno Montmureau a passé en revue différentes mesures salariales récentes et à venir. Outre l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique (augmentation qui reste encore à définir), ont été citées :

- la prime exceptionnelle d'engagement professionnel (250 € pour les C ; 170 € pour les B ; 120 € pour les A), instaurée suite à l'accord majoritaire entre la DGFIP et les syndicats représentatifs, dont FORCE OUVRIERE, perçue en décembre 2021 pour laquelle aucune difficulté n'a été remontée à la Direction dans la Vienne ;

- l'indemnité inflation de 100 € pour les agents qui perçoivent moins de 2 000 € nets mensuels. Dans les services de la Vienne, 3 dossiers ont connu des difficultés, dont 2 ont été solutionnés et un qui nécessite l'arbitrage de la Direction Générale ;

- la prime Télétravail, fixée à 2,50 € par jour télétravaillé à compter du 01/09/21 et plafonnée à 220 €. Cette prime sera versée en mars 2022 pour les jours télétravaillés de septembre à décembre 2021, en mai 2022 pour le 1er trimestre 2022 et en août 2022 pour le second trimestre 2022.

Les différentes dates des prochains mouvements de mutations, sorties d'écoles, affectations de stagiaires, ont été passées en revue (*voir notre dernier mail → spécial mutations*). La Direction nous a fait part de sa préoccupation devant les vacances d'emplois de la catégorie A, beaucoup plus nombreuses que d'ordinaire (environ une dizaine).

L'actualité en matière de RH, c'est aussi la permutation de poste entre Messieurs Montmureau et Derne. Cette permutation ne concerne que les deux AFIP, pas les AFIPA, et à la question de FO : *"Pour quelle raison cette permutation ?"*, Bruno Montmureau a répondu d'un trait : *"Parce que j'en ai marre !"*...c'est une raison comme une autre !

QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, les élus FORCE OUVRIERE ont interpellé la Direction sur les points suivants :

1) L'arrivée dans la Vienne d'un 9^{ème} Inspecteur Principal

Les élus FORCE OUVRIERE ont demandé des explications sur l'arrivée surprise d'un nouvel IP dans le département, en dehors du mouvement de mutation.

Cette arrivée avait été délibérément cachée aux élus du personnel lors du "CTL emplois" du 17 janvier, alors qu'à cette date, la Direction était au courant de cette possible affectation sur-numéraire et n'attendait que le feu vert de la Direction Générale, eu égard à son caractère totalement dérogoire par rapport aux règles de gestion, ce que la Direction a reconnu d'un sourire effronté.

Nous sommes assez dépités de constater qu'une Directrice qui prône la transparence comme mode absolu de gouvernance se livre envers les élus du personnel à autant de grossières cachotteries dans ces choix et ses arbitrages en matière de ressources humaines. Comme l'aurait dit le regretté et irremplaçable Coluche : *"Ils sont marrants tous ces haut-fonctionnaires. Ils veulent nous vendre de la transparence mais ils n'ont pas un échantillon sur eux !"*

Si le dialogue social avait vraiment du sens au 5ème étage de la rue Riffault, un simple coup de fil de la Direction à chaque secrétaire départemental des syndicats représentés en CTL aurait permis, en quelques minutes, d'expliquer les raisons de cette affectation exceptionnelle, tout en offrant un peu de considération aux élus du personnel. Et, en ce qui nous concerne, à FORCE OUVRIERE, nous aurions compris ces raisons. Mais visiblement, ce genre de petites attentions, c'est encore beaucoup trop pour la Direction. Et ils s'étonnent encore de se faire secouer dans certains compte-rendus syndicaux !

Nous souhaitons sincèrement la bienvenue à ce nouveau collègue et nous espérons qu'il trouvera dans la Vienne et notamment dans son service d'affectation les conditions d'un plein épanouissement professionnel.

2) Le fonctionnement du service du courrier

Depuis quelques années, les départs se sont enchaînés dans ce service et le service du courrier de Riffault fonctionne à présent avec un effectif réduit à 2 agents techniques.

C'est un service au fonctionnement très particulier, qui alterne entre des périodes d'activité plus calme et des périodes de forte sollicitation au cours desquelles les deux derniers agents du service sont de plus en plus poussés à faire des choix entre les travaux que la Direction leur demande d'accomplir, Direction qui est d'ailleurs rarement d'accord pour que quelqu'un fasse des choix sur ses demandes. On exige et l'intendance suivra.

En outre, le fait de se retrouver à deux oblige les agents à s'entendre pour la gestion des absences, notamment pour la pose des jours de congés, en raison de la nécessité de maintenir une permanence. A ce titre, nous avons fait remarquer à la Directrice que son prédécesseur savait parfaitement nous affirmer qu'il fallait absolument fermer les petites trésoreries car les agents avaient du mal à poser leurs congés. On voit que cet argument ne gêne pas la Direction quand ça l'arrange, puisqu'elle n'hésite pas à reproduire ce type de situation dans ses propres services.

Le service du courrier reçoit ponctuellement le renfort de vacataires, avec plus ou moins de succès selon les profils choisis. Mais il faut bien constater, année après année, l'absence de recrutement d'agent technique au profit des emplois administratifs, y compris avec le statut de contractuel, qui pourrait pourtant s'entendre sur ce type d'emplois très spécifiques. Nous avons donc demandé à la Direction si elle a conscience des difficultés du service courrier, si ces difficultés lui ont été remontées et si elle a des projets pour y remédier.

En réponse, la Direction a rappelé que les agents techniques n'étaient plus sollicités, comme par le passé, pour la réalisation de travaux en régie (peinture, électricité, menuiserie) pour se concentrer sur l'activité Courrier. Elle a indiqué que, dans son idée, le binôme de Riffault pouvait recevoir le soutien d'un agent technique de Slovaquie, notamment pour pallier les absences pendant les congés. En outre, la Direction souhaite mieux cadrer les demandes de matériel des différentes structures extérieures pour limiter les déplacements des agents du courrier. Enfin, la Direction nous a assuré que le nombre de véhicules de service ne diminuerait pas : 2 véhicules à Riffault et 1 à Slovaquie.

Les élus FORCE OUVRIERE

Titulaires : Amélie Bardet (Pôle Contrôle Expertise), Eric LIEBUS (Mission Départementale Risques Audit).